

Je suis un particulier, puis-je répondre à l'appel à projets ?

Oui, vous correspondez au profil n°1. Mais votre projet doit avoir un intérêt public. C'est-à-dire ouvert à tous les Havrais et bénéficier au plus grand nombre, pas uniquement à quelques personnes.

J'ai un projet dans ma propriété, mon jardin ou sur mon toit, puis-je déposer un dossier de candidature ?

Uniquement si ce projet est ouvert à tous les Havrais. L'usage d'un terrain privé par les adhérents d'une association n'est par exemple pas considéré comme une ouverture au public. La ville du Havre ne peut apporter un soutien que si le projet est d'intérêt public.

J'ai un projet de fleurissement ou de plantations devant chez moi dans la rue ou sur un pied d'arbre, puis-je présenter mon projet à l'appel à projets ?

Non, cela relève d'une autre démarche de la ville du Havre actuellement possible dans le centre ancien (autour de Danton/Massillon) et qui sera étendue à l'automne sous l'appellation : « Verdissons Le Havre ».

Je n'ai pas de gros projet mais uniquement des petites idées.

Vous pouvez quand même déposer vos idées via le dossier de candidature de l'appel à projets. Si vos idées sont retenues, l'accompagnement de la Ville s'adaptera à la hauteur des projets.

Je ne sais pas où localiser mon projet dans la ville.

Ce n'est pas grave. Les services de la ville du Havre vous recontacteront pour envisager ensemble un endroit propice si votre projet est faisable.

Je ne sais pas remplir certaines questions du dossier.

Ce n'est pas grave. Vous pouvez envoyer votre proposition en la détaillant le plus possible. Les services de la ville du Havre vous recontacteront pour compléter avec vous le dossier. Vous pouvez également poser vos questions à environnement@lehavre.fr pour vous aider à compléter le dossier.